



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 09 SEPTEMBRE 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 30 Août 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre d'élus présents pour ce point : 11
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-09-2021/157

Objet : Approbation du plan de financement de l'opération « Reprise du réseau d'eau usée de Cité Gros Coulirou au Carbet ».

PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Maurice BONTE, Frédéric BUVAL, Charles CARISTAN, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Annick COMIER, Olivier JEAN-DENIS, Norbert MONSTIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Jonathan TABAR, Jiovanny WILLIAM.

Arrivés en cours de séance : Joseph PERASTE, Germain DUTON, Thierry MARECHAL

ABSENTS OU EXCUSES :

Sainte-Rose CAKIN, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Christian RAPHA.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et le décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Considérant que les riverains de la Cité Gros Coulirou située au Carbet ainsi que la Ville du Carbet, ont alerté CAP Nord Martinique sur la situation préoccupante du quartier. En effet, depuis plusieurs années, des eaux usées sont déversées dans le réseau pluvial. Cette situation procure de graves désagréments aux riverains et met en péril la salubrité publique ;

Considérant qu'il s'agit de sécuriser la collecte et le transfert des eaux usées, préserver la santé publique et respecter le milieu naturel. Les avantages seront les suivants :

- L'exploitant n'aura plus à intervenir chaque semaine pour vidanger le regard de visite qui fait actuellement office de cuve de rétention des eaux usées ;
- En matière d'optimisation des coûts de fonctionnement : réduction des coûts d'interventions sur le réseau de collecte (bouchons, débordements...), optimisation du fonctionnement des postes de refoulement ;
- En matière de respect des prescriptions réglementaires pour la protection de l'environnement : Réduction des débordements dans le réseau pluvial mitoyen ;
- En matière de gestion des déchets et de maîtrise de l'énergie : diminution de la fréquence d'évaluation des déchets ;

Considérant que le quartier concerné présente un réseau public de collecte des eaux usées. Il s'agira de dévier la canalisation à partir du regard de tête puis d'emprunter les escaliers ou de passer en encorbellement dans le caniveau pluvial ;

Considérant que cette situation engendre de graves nuisances et des atteintes certaines à la santé publique.

L'opération permettra la collecte des rejets provenant de 3 habitations, via la mise en œuvre de:

- 1 - Conduite gravitaire PEHD (Polyéthylène Haute Densité) DN (Diamètre Nominal) 200mm : 64 ml,
- 2 - Conduite gravitaire PVC CR8, DN 160 : 18 ml,
- 3 - Boîte de branchement 3 unités ;

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation :

- Démarrage prévisionnel des travaux : Janvier 2022
- Achèvement de l'opération : Février 2022

Considérant le plan de financement prévisionnel :

Dépenses

Travaux		55 000,00 €
Total (HT)		55 000,00 €

Recettes

CTM	100%	55 000,00 €
Total (HT)	100%	55 000,00 €

Considérant que par courrier en date du 23 août 2021, l'ODE a informé que le comité des financeurs a émis un avis favorable pour le financement de cette opération dans le cadre du plan Eau Martinique ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le plan de financement de reprise du réseau d'eau usées de Cité Gros Coulirou au Carbet, comme suit :

Dépenses

Travaux		55 000,00 €
Total (HT)		55 000,00 €

Recettes

CTM	100%	55 000,00 €
Total (HT)	100%	55 000,00 €

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 27 Septembre 2021

Le Président

Bruno Nestor AZERON

